

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
VIENNE



394503

Dénomination : A.S.E.S SARL

n° de gestion : 2009B01178

n° d'identification : Numéro de SIREN en cours d'attribution

n° de dépôt : A2009/004938

Date du dépôt : 21/12/2009

Pièce : procès-verbal d'assemblée constitutive du
01/12/2009

A.S.E.S SARL

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITE

AU CAPITAL DE 5 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : ROUTE DE CREMIEU

ZI LES DAUPHINS BAT B

38230 TIGNIEU JAMEYZIEU (ISERE)

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **EN DATE DU 1^{ER} DECEMBRE 2009**

L'an deux mille neuf,

et le 1^{er} décembre, à dix neuf heures ,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au domicile des associés, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|---|-----------|
| - Christian SAQUER, propriétaire de | 250 parts |
| - Eva SERVAES, propriétaire de..... | 250 parts |

soit un total de.....	500 parts
-----------------------	-----------

sur les cinq cents (500) parts composant le capital social.

Monsieur Chrisitian SAQUER doyen d'age préside la séance.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

la présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

IL déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Nomination des nouveaux gérants, fixation de leurs pouvoirs et détermination de sa rémunération.

Le président ouvre ensuite la discussion.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION UNIQUE

L'assemblée générale, à l'issue de la signature des statuts, décide de nommer :

- Mademoiselle Eva SERVAES, demeurant à BELLIGNAT (Ain) 88 rue Gustave Eiffel, en qualité de co- gérante, pour une durée indéterminée.
- Monsieur Christian SAQUER demeurant à BELLIGNAT (Ain) 88 rue Gustave Eiffel, en qualité de co- gérant, pour une durée indéterminée.

Mademoiselle Eva SERVAES et Monsieur Christian SAQUER exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Dans la limite de l'objet social, les gérants bénéficient des pouvoirs les plus étendus pour représenter et engager la société envers les tiers.

Dans tous les cas ils agiront conformément à l'intérêt social et dans le respect des droits des associés

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Mademoiselle Eva SERVAES et Monsieur Christian SAQUER présents à l'assemblée, déclarent accepter le mandat de gérant qui vient de leur être confié et s'engagent à consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales. Ils déclarent qu'ils satisfont à toutes les conditions requises par les textes en vigueur et les statuts qu'ils ont préalablement consulté pour l'exercice de ce mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les nouveaux gérants et les associés ou leurs mandataires.

Christian SAQUER

Eva SERVAES

J'accepte les fonctions
de co-gérants.



J'accepte les fonctions
de co-gérante

